

Procès-verbal
d'installation du Maire et de l'adjoint de
la Commune de Combiere.

Aujourd'hui vingt quatre juin mil huit cent cinquante
Cinq, le conseil municipal de la commune de Combiere s'est réuni, en
vertu de l'autorisation de M^r le Préfet, sous la présidence du conseiller
municipal, le premier inscrit dans l'ordre du tableau, a l'effet de
procéder à l'installation du Maire et de l'adjoint de cette commune,
nommés par arrêté préfectoral, en date du 17 juin courant.

La séance ayant été déclarée ouverte, le Président a reçu
de M^r Segier-Duquangre, François, nommé Maire, le serment
prescrit et qui est ainsi conçu: «Je jure obéissance à la
Constitution et fidélité à l'Empereur.»

Puis le Maire prenant immédiatement la Présidence, a reçu
de M^r Maugé, Pierre, son adjoint, le serment qui a
été prêté dans les mêmes termes.

De tout quoi a été dressé le présent procès verbal, et
dont une copie sera transmise à M^r le Préfet.

Monsieur

Maugé

Segier

Forestier

M. le Maire

M. l'adjoint

Maugé

Segier